

COMMISSION
DEMOCRATIE LOCALE

COMMENT IMPLIQUER
DAVANTAGE LES ASSOCIATIONS
DANS LA VIE DEMOCRATIQUE
LOCALE ?



Compte-rendu de la séance du 11/02/2022

I INTERVENANTES

Charlotte Debray, Déléguée générale de La Fonda

Dorothée Cognez, Conseillère développement local et vie associative à la
fédération nationale de Familles Rurales



🕒 Vendredi 11 février de 10h à 11h30

📍 En visioconférence

Élus référents :

- 👤 - **Éric Berdoati**, maire de Saint-Cloud (92)
- **Hervé Charnallet**, maire d'Orgeval (78)
- **Anne Gbiorczyk**, maire de Bailly-Romainvilliers (77)

I CONTEXTE

Les associations sont des actrices incontournables de la vie locale. Elles portent intrinsèquement une aspiration à la vie collective et allient citoyenneté, pouvoir d'agir et expertise. Elles sont donc des interlocutrices de choix des collectivités et ont un vrai rôle à jouer dans le débat public, tant au niveau national que local.

Selon La Fonda « *du chemin reste cependant à parcourir pour qu'elles soient pleinement reconnues légitimes dans le dialogue avec les pouvoirs publics. Cette question est d'autant plus pressante que le fait associatif porte en lui une partie des réponses à la crise démocratique que nous traversons* ».

Depuis les années 1990, le mouvement associatif s'emploie à faire reconnaître les associations comme des corps intermédiaires à part entière. Mais le dialogue entre les associations et les pouvoirs publics n'est pas encore pleinement institutionnalisé pour plusieurs raisons, parmi lesquelles le caractère aléatoire de ce dialogue qui varie selon les volontés des représentants politiques et des administrations et la difficulté pour les associations d'être perçues comme légitimes. La légitimité des associations ne se fonde d'ailleurs plus uniquement sur une représentativité liée au nombre d'adhérents, mais sur leur niveau d'expertise et leur capacité à porter la voix de certaines catégories de la population.

Deux arguments principaux plaident néanmoins en faveur d'une implication plus étroite des associations dans le débat public.

- **Leur expertise.** Celle-ci peut être de plusieurs ordres :
 - **Expertise du territoire,** sur un sujet donné. C'est par exemple le cas des associations caritatives qui disposent de données sur les profils des personnes démunies ou celui des associations sportives qui connaissent les besoins de leurs adhérents en matière d'équipements sportifs.
 - **Expertise théorique.** De nombreuses associations ont un rôle de veille, de porter à connaissance, voire de vulgarisation des connaissances scientifiques sur un sujet donné (exemple des associations environnementales).
 - **Expertise d'usage.** C'est le cas des associations d'usagers (de transports, de services de santé...).
- **Leur potentiel de mobilisation citoyenne.** Certaines associations peuvent toucher des publics

éloignés des institutions et constituer des relais très utiles aux collectivités, notamment dans le cadre de démarches participatives.

Dès lors, de quels leviers concrets les collectivités disposent-elles pour travailler plus étroitement avec les associations locales ?

La Fonda :

Créée en 1981 et reconnue d'utilité publique, elle est un laboratoire d'idées du monde associatif. Elle agit avec la conviction que la vitalité associative est le ciment de la vitalité démocratique de la société. Depuis sa création, elle défend la liberté d'association, propose des idées pour accélérer et développer les dynamiques associatives, et cherche à faire reconnaître l'apport considérable des associations à la société, en termes de progrès social et environnemental, de solidarité, de citoyenneté et de pouvoir d'agir, mais également en termes de poids économique.

Familles Rurales :

Familles Rurales est une association nationale reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. Elle exerce de nombreuses missions dans les champs de l'enfance/petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation, des seniors... Elle est également un partenaire de nombreuses collectivités locales et prend part à l'animation de nombreux territoires ruraux et périurbains.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Hervé Charnallet, maire d'Orgeval et élu référent de la commission, explique que les élus s'interrogent sur la meilleure méthode pour intégrer les associations à la vie démocratique locale.

Intervention de Charlotte Debray, Déléguée générale de La Fonda

La Fonda existe depuis 40 ans. Elle réunit des personnes et des associations convaincues de l'importance de la vitalité associative. La Fonda étudie la manière dont la vie associative peut contribuer au lien social et à la création de valeur économique. Elle dispose d'un [centre de ressources en ligne](#) et d'une revue trimestrielle.

Le monde associatif a un socle commun : il s'agit d'associations de personnes et non d'associations de capitaux, leur but est non lucratif, les dirigeants sont bénévoles et les ressources sont hybrides.

Le monde associatif en chiffres :

- 1,5 million d'associations actives en France en 2017, soit 50% de plus qu'en 2002.
- Près de 1,8 million d'emplois associatifs.
- 70 000 créations d'associations par an soit, en déduisant celles qui cessent leur activité, 33 000 associations supplémentaires par an.

- 70% des associations proposent des activités à caractère récréatif dans les domaines du sport et des loisirs. Elles permettent de créer du lien social, le développement des capacités et de générer des effets positifs sur la santé.
- En Ile-de-France, on a peu de données en raison d'un manque de statistiques étoffées sur la vie associative. On estime toutefois qu'il y avait environ **220 000 associations actives sur le territoire francilien en 2021 (avec 14 000 créations par an) et 2 millions de bénévoles.**

Les associations répondent aux enjeux suivants :

- **Confiance** : près de la moitié des Français considèrent que les associations contribuent au progrès de la France, alors qu'ils ne sont que 12% à le penser pour les responsables politiques.
- **Lien social** : elles sont des partenaires essentielles de la cohésion sociale dans un contexte de vieillissement de la population et de numérisation de nos interactions. Elles ont été un pilier de la résilience du pays pendant la crise sanitaire.
- **Création de valeur économique** : elles sont pourvoyeuses d'emplois ancrés localement, de métiers d'avenir (comme les métiers du soins) et pionnières sur des filières comme le réemploi. Toutefois, ces emplois ne sont pas d'excellente qualité : beaucoup sont précaires et à durée déterminée, avec des temps partiels pas toujours choisis.
- **Respect de l'environnement** : leur action est essentielle pour documenter, informer, éduquer, agir, alerter et inventer de nouvelles formes de modes de vie qui permettent de limiter nos impacts environnementaux.
- **La démocratie dite contributive** : les associations proposent une citoyenneté active et contrent le sentiment d'impuissance d'une partie des citoyens. Elles partent des envies de participation des habitants et les considèrent comme une partie de la solution, et non uniquement comme des « problèmes ». Elles sont de réels supports d'engagement civique, de dialogue et de co-construction des politiques publiques.

Quelques exemples concrets :

- **Les Assises de la démocratie permanente à Bordeaux** : mise en place d'une agora mobile pour recueillir la parole des habitants, d'une plateforme numérique qui répond au même objectif et d'une journée dédiée aux associations en partenariat avec la Fonda.
- **L'administration partagée de communs en Italie** : il s'agit d'un dispositif aboutissant à des pactes de bien commun. La pionnière est Bologne, suivie de plus de 200 villes et intercommunalités qui ont rejoint le mouvement. La démarche est partie d'un problème de quartier impliquant des personnes sans domicile fixe dans un jardin public. Il a été établi que les personnes SDF pouvaient être des ressources pour surveiller ces jardins. Le pacte a proposé le relogement de ces personnes tout en leur confiant cette mission de prendre soin des jardins.
- **La charte et le conseil parisien des associations initiés par la Ville de Paris** : il s'agit d'une instance permanente qui a la capacité de mobiliser une expertise associative sur l'ensemble du champ de compétence de la Ville et de rédiger des vœux qui sont ensuite soumis au Conseil de Paris.
- **L'initiative Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)** : elle vise à créer des entreprises à but d'emploi qui développent des activités répondant aux besoins du territoire. Ce sont des personnes qui apportent des services utiles aux habitants et aux organisations qui composent ces territoires.

Enjeux dont peuvent se saisir les communes :

- **Améliorer la connaissance sur les associations du territoire et leurs activités**, notamment par le biais d'enquêtes, d'annuaires voire d'observatoires. Cela est nécessaire pour pouvoir les mobiliser efficacement.
- **Faciliter l'interconnaissance entre les associations** qui sont parfois en concurrence : partager des connaissances, se faire confiance et faire cause commune. La collectivité peut faciliter les dynamiques en les mettant toutes autour de la table pour les inviter à coopérer quand cela est possible.
- **Accompagner la montée en compétence des associations**, car celles-ci ne connaissent par forcément les priorités du territoire et comment y répondre. De même, elles n'ont pas toujours connaissance des compétences des communes et leur mode de fonctionnement.
- **Initier des coopérations pluri-acteurs** entre les associations, les entreprises, le monde de l'économie sociale et solidaire, les services de l'Etat et ceux des collectivités.

Recommandations de la Fonda :

- Attention à la clarté, il faut veiller à clarifier la répartition des rôles entre responsables politiques et techniciens.
- Bien poser les règles pour contrer les craintes de récupération et de clientélisme.
- Attention à l'accessibilité de toutes sortes, en matière de lieux, de langage. Les espaces de démocratie participative sont caractérisés par des phénomènes d'auto-exclusion.
- Il faut être très rigoureux sur les engagements pris.
- La reconnaissance de la contribution des associations est importante.

Anne Gbiorczyk, maire de Bailly-Romainvilliers et élue référente de la commission, indique qu'il est intéressant de se pencher sur la manière dont les bénévoles peuvent aider les élus sur la question du vivre-mieux dans les communes. Les appels à projets mettent en concurrence les associations, et écartent les petites et moyennes structures qui n'ont pas toujours les moyens de monter les dossiers dans les délais impartis. Les associations sont par ailleurs de plus en plus fréquemment en concurrence avec le monde lucratif, notamment en matière de services à la personne. Or, il y a une distorsion de la concurrence.

Intervention de Dorothee Cognez, Conseillère développement local et vie associative à la fédération nationale de Familles Rurales

On compte 160 000 familles adhérentes à Familles Rurales en France dont 3 000 en Ile-de-France. Les missions sont nombreuses : accueils de loisirs, structures de la petite enfance, espaces de services aux publics. Les valeurs de Familles Rurales sont l'entraide, la solidarité, l'initiative, la responsabilité, la participation et la citoyenneté.

Principes d'action :

- **Agir au plus près des familles** : il s'agit d'un réseau de proximité qui apporte depuis plus de 70 ans des réponses sur-mesure aux besoins des familles.
- Appui sur l'**initiative** et la **participation collective**
- **Animation des territoires** : principalement des associations aux activités socio-culturelles et

sportives qui mettent en œuvre des services dans le champ de la petite enfance ou du maintien à domicile.

- **Nouer des partenariats et agir en complémentarité** : construction de partenariats durables avec les collectivités et institutions pour répondre aux mêmes enjeux et construire des politiques publiques adaptées.
- Privilégier le dialogue et la conciliation
- Valoriser l'engagement bénévole
- Travailler en réseau

Orientations 2020-2024 :

- Animer les territoires pour (re)créer et développer du lien social : mise en place de dynamiques de création d'espaces participatifs
- Développer l'envie et le pouvoir d'agir : formation des responsables associatifs
- Inscrire la modernité et l'innovation dans les modes d'intervention : appropriation des outils numériques pour les différents publics
- Réussir la relève associative : appui sur toutes les formes d'engagement (bénévolat, engagement éducatif, service civique, SNU...)
- Participer à la construction d'une société durable, avec notamment des formations aux objectifs de développement durable

Hervé Charnallet souligne que, en théorie, 80% des actions des communes pourraient être partagées avec les associations si on exclut l'état civil et les élections. Dans certains cas, les élus n'ont pas le choix lorsque le service n'existe pas au niveau municipal. Dans les autres cas de figure, notamment en cas de mise en place d'une nouvelle politique publique, se pose une question politique : quel équilibre entre faire participer le tissu associatif et développer les services municipaux ?

⇒ Selon Charlotte Debray, il y a en amont un enjeu de connaissance et de prise de conscience des rôles de chacun. C'est souvent par méconnaissance que l'on se retrouve en concurrence.

Anne Gbiorczyk en conclut que les élus peuvent provoquer des rencontres entre différents acteurs dans une logique d'aller vers. Il faut prendre le temps de se connaître et de trouver une complémentarité entre l'action des élus et celle des associations. Un levier d'organisation de ces rencontres et de cette complémentarité pourrait être la mise en place d'un lieu permanent pour les associations. Tout le monde aurait à y gagner.

Liste des inscrits

NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Abadia	Charly	Samois-sur-Seine	Adjoint
Abchiche	Sabrina	Champigny	Adjointe au maire
Alonso	Mathias	Marolles-en-Brie	Conseiller municipal
Anquez	Marie	L'ile-Saint-Denis	Adjointe au Maire en charge de la participation citoyenne
Bellinelli	Guillaume	Roinville	Maire
Biozzi	Albert	Morangis	Conseiller municipal
Bouchet	Mattieu	Saint-Pierre-du-Perray	Directeur de cabinet
Busson	Dominique	Noisy-le-Sec	Adjoint au maire délégué à la Démocratie

			Locale
Caillaud	Clément	Viry-Châtillon	Maire adjoint
Coelho	Carina	Mennecy	Adjointe au maire de Mennecy
Coquelet	Marie-Christine	Favieres	3eme adjoint en charge de la communication
Djeyaramane	Gilles	Carrières-Sous-Poissy	Chargé de mission Démocratie participative
Duhay	Lise	Roinville	Adjointe développement durable
Dupuis	Stéphanie	Morainvilliers	Maire adjoint affaires scolaires, périscolaires
Fabrice	Bourdeau	Combs-la-Ville	Adjoint au maire
Gauduffe	Fabrice	Yerres	Adjoint au maire en charge de la Démocratie locale
Grande	Christian	Guyancourt	Conseiller municipal
Jebari	Soraya	Romainville	Conseillère Municipale
Kaddi	Said	Villepreux	Conseiller municipal
Lallouette	Noémie	Saint Michel Sur Orge	Chargée de mission
Lambilliotte	Floriandre	Joinville-le-Pont	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - chef de cabinet
Larik	Leila	Villeneuve-la-Garenne	Maire adjointe
Lelievre	Nicole	Saint Fargeau Ponthierry	Adjointe aux solidarités et aux conseils de hameaux
Leverbe	Serge	Villeneuve-La-Garenne	Chargé de mission Démocratie locale
Marlier	Sandrine	Coubron	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - Secrétaire cabinet du Maire
Mesa	Stéphane	Rosny-sous-Bois	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - Chef de Cabinet
Murgadella	Sandrine	Châteaufort	Maire-adjointe en charge de l'Enfance/Jeunesse et de la démocratie participative
Onillon	Isabelle	Andresy	Directrice communication et démocratie participative
Pareja	Olivier	Guyancourt	Adjoint au maire
Peugnet	Priscille	Saint-Germain En Laye	Maire adjointe
Pollet	Maurice	Savigny-le-Temple	Conseiller municipal
Ramael	Albertino	Vitry-Sur-Seine	adjoint au maire chargé des Relations internationales
Sala	Patrick	Bussièeres	Adjoint au maire
Saracoz	Emin	Montfermeil	Conseiller municipal
Savornin	Jessica	La Houssaye En Brie	Conseillère municipale
Semo	Igor	Saint-Maurice	MAIRE
Szerman	Mickael	Charenton-Le-Pont	Conseiller Municipal - Président Association Engagements Franciliens
Tricard	Martin	Souppes Sur Loing	Conseiller délégué
Veil	Mathilde	Mouroux	Conseillère municipale déléguée à la Communication et la Démocratie Participative